



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Indemnités de départ

Question écrite n° 6442

### Texte de la question

M Alain Madelin appelle l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur les dispositions actuellement en vigueur et regissant l'indemnité viagère de départ. Le secteur agricole connaît de grosses difficultés. Aussi ne lui apparaît-il pas souhaitable de revaloriser cette indemnité dont le montant n'a pas été modifié depuis quelques années, afin de faciliter le départ en retraite et l'installation des jeunes agriculteurs. Il le prie de bien vouloir lui faire part de ses intentions à ce sujet.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'indemnité viagère de départ (IVD) a constitué un élément central de la politique des structures au cours des vingt dernières années. Cependant, depuis la mise en œuvre de ce dispositif, le contexte économique, social et démographique s'est fortement modifié et la politique d'aide à la cessation d'activité a dû évoluer compte tenu des variations intervenues dans le domaine de la démographie agricole comme du développement de l'effort de solidarité en faveur des agriculteurs âgés. C'est ainsi que, depuis quelques années, les pouvoirs publics ont cherché à mettre l'accent sur l'augmentation progressive des retraites agricoles, dans un souci d'harmonisation avec celles des autres catégories socioprofessionnelles. Cet effort a l'avantage de bénéficier à l'ensemble des retraités de l'agriculture alors que tous ne sont pas nécessairement bénéficiaires de l'IVD. Les dispositions de la loi n° 86-19 du 6 janvier 1986, qui, d'une part, assure un abaissement progressif de l'âge de la retraite des agriculteurs et, d'autre part, subordonne le service de la pension de vieillesse à une obligation de cessation d'activité, constituent un facteur d'amélioration des structures agricoles. Les terres qui sont rendues disponibles par le départ à la retraite des exploitants âgés ne peuvent que favoriser l'installation des jeunes et la constitution d'unités de production économiquement viables.

### Données clés

**Auteur :** [M. Madelin Alain](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6442

**Rubrique :** Agriculture

**Ministère interrogé :** agriculture et forêt

**Ministère attributaire :** agriculture et forêt

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 décembre 1988, page 3476